

DEPARTEMENT DE L'OISE

\*\*\*\*\*

ARRONDISSEMENT  
DE COMPIEGNE

**Date de convocation**

(Affichée et adressée  
aux membres du Conseil)

23 juin 2022

-----

**Compte rendu affiché**

le 4 juillet 2022

**Nombre de délégués**

En exercice : 73

Présents : 46

Votants : 64 jusqu'au point n°1.

Et à partir de la question n°2 :

65 votants

A l'exception :

Délibérations 2022-1-24 : comptes  
administratifs : 64 votants (hors  
présence de Madame la Présidente)

**Séance présidée par**

**Madame Sandrine DAUCHELLE**

**DEL.22-3-04**

**REGLEMENT DE SERVICE DU  
SERVICE PUBLIC  
D'ASSAINISSEMENT NON  
COLLECTIF**

REPUBLIQUE FRANCAISE

\*\*\*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU PAYS NOYONNAIS

\*\*\*\*\*

**SEANCE DU 30 JUI 2022**

\*\*\*\*\*

*L'an deux mille vingt-deux, le trente juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, dans l'amphithéâtre de la Pépinière Eco-Industrielle du campus INOVIA à Noyon, sur la convocation de Madame Sandrine DAUCHELLE, Présidente, adressée aux délégués le vingt-trois juin deux mille vingt-deux.*

**Etaient présents** : M. LEGER, Mme MARTINS, M. BERANGER, Mme CHAMPAGNE, M. DOLLE, Mme LEVERT (*suppléante de M. LAVIGNE, absent*), Mme ACHIN, M. ARGIER, Mme OPAT, M. DELANEF, M. GODEFROY, M. BANTIGNY, M. BOILEAU, M. PELEMAN, M. BOISSELIER, Mme DUQUENNE-HORC (*présente après le vote de la question n°1*), M. ROUGEAUX, M. WATTIAUX, Mme BOGAERT (*suppléante de M. DESACHY, absent*), M. PINCON, M. DEGAUCHY (*suppléant de M. LEFEBVRE, absent*), M. NANCEL, Mme DAUCHELLE, M. PAYEN, Mme FRANCOIS, Mme PONT, M. DUBOIS, Mme DA SILVA, M. LANGEVIN, M. GOULLIEUX, Mme COPPENS, M. CLEMENT, M. MONNIER, M. FARAGO, M. DEGUISE, M. BAJEUX, M. GROSJEAN, M. LEBRUN, M. GUINET (*suppléant de M. THIERRY, absent*), M. DEPLANQUE, Mme QUENEL (*suppléant de M. COGET, absent*), M. DEJOYE, M. BASSET, M. FETRE, M. BARBILLON et M. DEFOSSE.

**Avaient donné pouvoir** : M. HARDIER pouvoir à M. DEPLANQUE, M. COTTART pouvoir à M. DOLLE, M. DOISY à M. BOILEAU, M. LOUVRIER pouvoir à M. WATTIAUX, M. LLOSE pouvoir à M. CLEMENT, Mme VALCK pouvoir à M. PAYEN, M. GADACHA pouvoir à Mme FRANCOIS, M. ELASSAD pouvoir à M. DUBOIS, Mme VANDEPUTTE pouvoir à M. MONNIER, Mme LEMFEDEL pouvoir à Mme COPPENS, Mme WOITTEQUAND pouvoir à Mme DA SILVA, Mme LESNE pouvoir à M. FARAGO, M. CAKIROGLU pouvoir à Mme PONT, Mme HUGOT pouvoir à M. GROSJEAN, Mme FONSECA pouvoir à M. DEGUISE, Mme LAMPAERT à M. BERANGER Mme PONTHEUX pouvoir à M. DEJOYE, M. BAREGE pouvoir à M. BAJEUX et M. WATREMEZ pouvoir à M. BARBILLON.

**Etaient absents et excusés** : Mme DUQUENNE-HORC (*absente jusqu'au vote de la question n°1*), M. DOUCET, M. WALLOIS, M. DELAVENNE, M. DEFORCEVILLE, M. FOUCHER, M. GRIOCHE, Mme BUREAU BONNARD, Mme LAGANT.

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Madame PONT est nommée secrétaire de séance à l'unanimité par 64 voix pour (64 votants, Madame DUQUENNE-HORC présente après le vote)

Considérant le règlement de service du Service Public d'Assainissement Non Collectif joint en annexe ;

Accusé de réception en préfecture  
060-246000756-20220630-DE-22\_3\_04-DE  
de la Préfecture  
Date de réception préfecture : 18/07/2022

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais qui lui donnent compétence pour intervenir en matière d'Assainissement Non Collectif ;

Vu l'avis favorable émis par les membres présents de la Commission 3 (Environnement, Travaux, Urbanisme, Habitat et Logement), lors de la séance du lundi 13 juin 2022 ;

Vu l'avis favorable émis par les membres présents de la Commission 1 (budgets, moyens généraux, développement du territoire, économie, emploi, formation et mobilité), lors de la séance du lundi 13 juin 2022 ;

Vu l'avis favorable émis par les membres présents du Bureau Communautaire, lors de la séance du lundi 20 juin 2022 ;

Le Conseil Communautaire, sur proposition de Madame la Présidente et après avoir entendu le rapport de Monsieur BARBILLON, vice-président en charge du Service Public d'Assainissement Non-Collectifs (SPANC) ;

Après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés par 65 votants : 62 voix pour, 2 voix contre de M. BOILEAU et M. DOISY (*pouvoir à M. BOILEAU*) et 1 abstention de M. BANTIGNY :

Article 1<sup>er</sup> : **APPROUVE** le nouveau règlement de service du SPANC, ci-après annexé ;

Article 2 : **AUTORISE** la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,



**Madame la Présidente,**

**Sandrine DAUCHELLE**

Destinataires :  
Sous-Préfecture  
Service environnement  
Archives  
Chrono